



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF-2025-07-15

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VIREMENT CREDITS N°6

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2022-10-15 SF du 17 novembre 2022 d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, conférant au Maire la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

VU l'avis favorable du comptable public en date du 17/03/2022 pour le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits de 23.539,75 € de l'opération 814 Travaux divers vers l'opération 618 Base de loisirs pour un montant de 3.000,00 €, vers l'opération 824 Centre aéré Massot Devèze pour un montant de 8.500,00 €, vers l'opération 847 avenue Durance pour un montant de 11.500,00 € et vers l'opération 926 galerie Domnine pour un montant de 539,75 € selon détail ci-dessous, soit 0,17 % des dépenses réelles de la section d'investissement (0,38 % des dépenses réelles de la section d'investissement en cumul sur 2025)

DÉCIDE

ARTICLE 1 : VIREMENTS DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est opéré un virement de crédits de 23.539,75 € de l'opération 814 Travaux divers vers l'opération 618 Base de loisirs pour un montant de 3.000,00 €, vers l'opération 824 Centre aéré Massot Devèze pour un montant de 8.500,00 €, vers l'opération 847 avenue Durance pour un montant de 11.500,00 € et vers l'opération 926 galerie Domnine pour un montant de 539,75 € selon détail ci-dessous, soit 0,17 % des dépenses réelles de la section d'investissement (0,38 % des dépenses réelles de la section d'investissement en cumul sur 2025)

sec-tion	intitulé	gestion-naire	imputation	desti-nation	fonc-tion	opéra-tion	chapi-tre	Réel ou d'ordre	prévu BP + DM + VC	VIREMENT	Total après modification
DI	Travaux Plan d'eau	TEC	21351	BASELOI	325	618	618	ER	18 000,00 €	3 000,00 €	21 000,00 €
DI	Travaux divers	GEN	21351	GENDIV	020	814	814	ER	168 438,42 €	- 23 539,75 €	144 898,67 €
DI	Centre aéré Parc Massot Devèze	BAT	21351	CENAER	338	824	824	ER	130 000,00 €	8 500,00 €	138 500,00 €
DI	Avenue Durance	TEC	21534	VOICOM	518	847	847	ER	23 000,00 €	11 500,00 €	34 500,00 €
DI	Matériels exposition	CLT	2188	FESTAC	311	926	926	ER	0,00 €	539,75 €	539,75 €

ARTICLE 2 : PUBLICITE DE LA DECISION

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : AUTORITES EN CHARGE DE L'EXECUTION DE LA DECISION

Ampliation en sera adressée à Madame le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 13 octobre 2025

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 15/10/2025 à 14h23

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20251013-2025_07_15D